

SALINS-LES-BAINS contre LA CHAUX DES CROTENAY

Comme pour la confrontation entre Alise Ste-Reine et la Chaux des Crotenay, examinons les derniers échanges intervenus dans leur succession chronologique.

8 janvier 1998 : article paru dans **les Dépêches-le Progrès**, signé de M. Marcel JEANDOT, Président de l'Association Scientifique et Historique du Pays de Salins, et intitulé : **ALESIA, LES TEXTES DESIGNENT SALINS.**

"Cessons de nous fier à des thèses issues de traductions approximatives ou orientées, à de comodes interprétations, ainsi qu'à une version officielle démentie par les chiffres ... C'est ce que souhaite l'association scientifique et historique du pays de Salins dont l'intime conviction repose sur des éléments précis issus d'une étude scrupuleuse des textes. Pour elle, seul le site de Salins résiste à l'analyse. Son président explique pourquoi dans ce nouvel exposé transmis et soutenu par Henri Eschbach, ancien président de la C.C.I. et latiniste distingué.

"Tout dans le problème de la localisation d'Alésia des Mandubiens discuté depuis des siècles est question de méthode. Mise à part la thèse Alésia-Salins-les-Bains émise par Pierre Jeandot, au début des années 1950, toutes les autres thèses ont commencé par un à priori : Alésia c'est là.

Affirmation basée en général sur un nom : Alise, Alaise, Alièze, Alès, Novalaise, etc... ou sur la présence de ruines antiques, sur un site entre deux cours d'eau, qu'il y ait devant une plaine ou une vallée.

M. Berthier se targue d'avoir innové, en définissant d'abord un portrait robot. Cela fait moderne, réaliste, mais cela revient strictement au même. D'abord, définir l'emplacement d'Alésia avant d'avoir géographiquement situé où peut être Alésia des Mandubiens, c'est mettre la charrue avant les bœufs. C'est alors que commencent les difficultés. Il faut expliquer comment César et Vercingétorix ont pu se trouver face à face dans le site choisi.

Pour ce faire, on modifie les textes, on déforme les traductions, on ne cite que les seuls passages des textes antiques s'accordant avec les lieux choisis, en passant sous silence tout ce qui ne peut s'y appliquer.

Si le texte ne suffit pas, on se base sur ce que César n'a pas écrit, sur ce qu'il a caché, aurait pu dire. Et si, malgré cela le récit de la Guerre des Gaules persiste à ne pas s'appliquer, malgré les tortures qu'on lui a fait subir, on déclare que César n'est pas fiable, bref qu'il ment ... Tout

comme Plutarque et Dion Cassius, ces historiens de l'Empire Romain dont les textes situent clairement Alésia en Séquanie, notre actuelle Franche-Comté, en complète contradiction avec les affirmations du dogme officiel : Alise Sainte-Reine, Alésia en Côte-d'Or.

Le plus curieux, en ce qui concerne le portrait robot de M. Berthier situant Alésia à Chaux-des-Crotenay est qu'il est basé sur la traduction quasi officielle des partisans d'Alise Sainte Reine, celle de L.A. Constants. L'une des plus truquée (sic) en vue de faire disparaître, (sic) autant que possible, ce qui dans le récit de César ne peut manifestement pas avoir trait avec le site du Mont Auxois.

Les truquages de Constants (sic) et d'autres partisans du dogme officiel vont de la description d'Alise Sainte-Reine au lieu de la traduction du texte de la Guerre des Gaules, chapitre 69, au rendu variable d'un même terme en fonction des besoins, en passant par la non traduction de termes trop spécifiques gênants et toute la gamme des contre sens, faux sens, etc...

Nous avons à ce jour détecté près de 100 points déformés sur les 29 chapitres concernant la campagne d'Alésia. Il est parfaitement impossible de trouver la vérité à travers ces contradictions, les seules entre les mains du public.

LE TRAJET DE CÉSAR

La seule démarche scientifique valable en la matière consiste :

1. D'abord, vérifier les textes antiques. Ceux présentés par les grands érudits de la Renaissance sont bons, ils n'ont commencé à être déformés qu'au 18^e siècle, lorsque les rois de France en guerre contre la Franche-Comté, ont enfin réussi à imposer la thèse Alésia : Alise Sainte Reine à la place de la vérité admise jusque là, par la majorité des auteurs, dont tous les étrangers : Alésia en Séquanie.

2. A vérifier les traductions. Ce qui a été fait en comparant des dizaines de traductions françaises et étrangères. En analysant leurs écarts. En véri-

fiant chaque mot dans de multiples dictionnaires, en passant le tout au crible des grammaires latines, enfin, en comparant la traduction des mêmes termes dans les textes d'autres auteurs latins, dont les traductions ne sont pas contestées.

3. Nous tenons les textes antiques de César, Plutarque et Dion Cassius, comme parfaitement fiables et totalement véridiques très précis dans leur concision.

Sur ces bases et ne tenant compte que des textes, en évitant autant que possible toute conjecture, il faut d'abord situer géographiquement Alésia. Ce qui nécessite une connaissance précise de la géographie de la Gaule, mais aussi de son réseau routier, de son climat, des règlements des armées romaines, et des habitudes gauloises. On doit alors respecter l'ordre logique suivant :

- a) d'abord repérer la base de départ de César.
- b) son but.
- c) son parcours possible.

Sur ces trois sujets, nous sommes d'accord avec tous les historiens jusqu'à Napoléon III, y compris celui-ci et la majorité d'entre eux depuis, en particulier M. Christian Goudineau, académicien, le nouveau pape du dogme officiel, qui a publié un Jules César en 1994.

César est parti de la région de Saint-Florentin (Mont César) pour aller secourir Vienne, capitale des Allobroges, menacée par les Eduens et les Séguisaves ses plus proches voisins, alliés de Vercingétorix. Itinéraire prévu par César : Saint Florentin, Montbard, Dijon, Dole, Salins est parfaitement rectiligne.

Salins étant (sic; était?) le seul point à l'époque, et longtemps encore après, où il était facile de monter sur le premier plateau. Il fallait ensuite emprunter celui-ci jusque vers Orgelet et rejoindre Vienne, par la vallée du Suran, Lagnieu, Crémieu.

- d) Sur cet itinéraire, il faut localiser le site de la bataille préliminaire de cavalerie. Pour nous, celui de la trouée de Jouhe vers Dole (Jugum).

SALINS-LES-BAINS contre LA CHAUX DES CROTENAY

e) A partir du lieu de la défaite gauloise, rechercher toujours sur l'itinéraire prévu par César, à plus de 25 km et à moins de 45 km, un oppidum important pour pouvoir y loger pendant un mois 1/2, en fin d'été, tous les fantassins de Vercingétorix, avec assez d'eau non polluée par les Romains et imprenable de vive force.

f) Vérifier si la description de César s'applique à ce site.

g) Si toutes les phases du siège s'y expliquent bien par le relief même du site.

h) Enfin démontrer que le nom d'Alésia et celui des Mandubiens peuvent s'appliquer et se retrouver en ces lieux, de même tout ce qu'en ont dit les auteurs de l'Empire Romain, en particulier Diodore de Sicile.

i) Enfin vérifier par les fouilles archéologiques la présence des restes des fortifications romaines.

LE SITE EN CHIFFRES

Nous ne ferons aujourd'hui que parler chiffres. Si le "verbe" des lettres permet de faire croire n'importe quoi à n'importe qui, ce n'est pas le cas avec les chiffres. C'est pourquoi depuis le 19^e siècle, ils ont été modifiés pour les adapter au site d'Alise Sainte Reine.

I. La distance donnée par César entre la ligne gauloise de l'armée de secours sur la "colle extérieure" qu'elle occupait (ce qui ne veut pas dire colline extérieure, comme le traduit Constans mais la colline extérieure des deux, car *extérieure* est un comparatif singulier, qui ne sert à comparer que deux choses entre elles) et la circonvallation romaine de la plaine n'était pas de 1000 pas (1500 mètres environ) comme on l'écrit depuis le 19^e siècle, mais de 500 pas. Le chiffre a été modifié lorsqu'on s'est aperçu qu'il ne pouvait pas s'appliquer dans le site d'Alise Sainte-Reine. Même 1000 pas en ces lieux sont, en réalité, beaucoup trop courts. Dès lors, tout portrait robot, tenant compte de la traduction de Constans qui reprend le chiffre modifié est faux.

II. La longueur de la première ligne d'encerclement de la colline au-dessus duquel (sic) était l'oppidum, et lui seul, fait de camps et de vingt-trois redoutes romaines, était de 11 000 pas, chiffre encore utilisé dans l'oeuvre de Napoléon III, soit un peu moins de 16 500 mètres.

César se rendant compte qu'il allait devoir affron-

ter une armée de secours, pour ne pas avoir à disperser ses légionnaires, a réduit plus tard la longueur de la contrevallation, en la rapprochant de l'oppidum, sans donner la longueur définitive de cette deuxième ligne d'encerclement. Après la publication du plan des fortifications romaines définies par l'empereur, on s'est aperçu que celui-ci dessine (sans aucune justification archéologique) la première contrevallation sur 15 000 mètres seulement. Dès lors, le chiffre de César a été ramené de 11 à 10 000 pas.

III. Curieusement, le chiffre de la longueur de la circonvallation opposée à l'armée de secours 14 000 pas soit 20 700 mètres n'a pas été modifié par qui que ce soit. Or, cette ligne telle que définie par les fouilles de Napoléon III n'a que 16 800 mètres dans le site d'Alise Sainte-Reine, autour du Mont Auxois. Cela ne semble pas gêner les sectateurs du dogme officiel, ils n'en parlent pas ou expliquent gravement, c'est César qui a exagéré les chiffres pour se vanter.

Dans le cas de la thèse Berthier, le tour du massif de Chaux-des-Crotenay a déjà au moins 16 500 mètres. Comme César ne pouvait construire ses fortifications, ni sur le massif lui-même, ni dans le fond des vallées en contrebas, mais seulement dans les pentes opposées, hors de portée des tirs gaulois, il eût été impossible aux Romains dans ces lieux de mettre en place une ligne de contrevallation de moins de 20 000 mètres et une ligne de circonvallation de moins de 25 000 mètres.

C'est en complète contradiction avec le texte de César. Qu'à cela ne tienne, on n'en parle pas.

En fait, César, Livre I, chapitre 38, nous a procuré un témoin matériel irréfutable qui met en évidence que l'oppidum d'Alise Sainte-Reine est deux fois trop petit, celui de Chaux-des-Crotenay six fois trop vaste. Mais ni les partisans du dogme officiel, ni ceux de M. Berthier n'en soufflent mot.

160 hectares : ça colle ...

César décrit l'oppidum de *Vesontio* ceint par une boucle du Doubs, dominé par sa citadelle, le tout entouré par un rempart, avec une telle précision dans sa concision, qu'il n'est guère possible de faire mieux en aussi court. Au point que nul n'a jamais contesté que *Vesontio* soit Besançon.

Cette précision permet de penser que César, un grammairien pratiquant un latin d'une grande pureté, comme tout le monde s'accorde à le reconnaître (sauf quand il s'agit d'Alésia et de

Gergovie) est totalement fiable.

Si son récit ne s'applique pas aux sites qu'on propose, par ailleurs, c'est non pas que César nous a trompés, mais que ceux qui proposent ces sites se trompent. César ne confondait pas Montagne avec colline, Vallée avec plaine, côté avec part, racine avec pied et bien d'autres choses encore, comme on le prétend à Alise et Chaux-des-Crotenay, et la fausse Gergovie de Napoléon III. César a précisé que l'oppidum *maximum Sequanorum*, la boucle du Doubs et la citadelle ont une surface de 164 hectares, qui n'a pas pu changer depuis 2000 ans. Chacun peut le vérifier.

Ce témoin irréfutable démontre que l'oppidum de Merdogne, devenu par la grâce de Napoléon III, officielle Gergovie, avec ses 80 hectares environ, à la place de l'oppidum des Côtes de Clermont, 175 hectares, n'a jamais pu être la capitale du plus grand peuple de la Gaule, les Arvernes (Auvergnats), puisque deux fois plus petite que *Vesontio*.

Si l'archéologie officielle a sacrifié les Côtes de Clermont à Merdogne, c'est pour éviter le ridicule de la comparaison des 82 hectares du Mont Auxois avec les 175 hectares de la vraie Gergovie. Sachant que le texte de César démontre que l'oppidum d'Alésia avait à peu près la même surface que celui de Gergovie.

Inversement, les massifs d'Alaise et de Chaux-des-Crotenay, respectivement 7,5 et 6 fois plus grands que Besançon ne peuvent avoir été des oppidums. Ils sont beaucoup plus vastes que le plus grand : Besançon. Aucun des chiffres donnés par César ne peuvent (sic) d'ailleurs s'y appliquer.

Salins avec 160 hectares, seul, a une surface répondant aux impératifs des textes et des chiffres. Une thèse, pour être valable doit intégrer tous les paramètres connus et à venir.

Dès qu'un seul d'entre eux ne s'y vérifie (sic) pas, il faut considérer cette thèse comme erronée. Si on avait l'esprit scientifique chez les lettrés et les historiens, il y a belle lurette que la vérité serait trouvée.

L.A.S.H.P.S. a extrait des textes de César, Plutarque et Dion Cassius, les principaux témoins de l'Empire Romain, les seuls valables en la matière, plus de cinquante conditions qui doivent toutes être respectées pour qu'un site puisse prétendre être Alésia des Mandubiens (sic).

Et trois d'entre ces conditions suffisent à régler le problème.

SALINS-LES-BAINS contre LA CHAUX DES CROTENAY

1. Alésia ne peut être qu'en Séquanie, donc dans l'actuelle Franche-Comté.

2. Elle doit être une ville thermale importante, où l'on devrait retrouver le culte de son mythique fondateur, Héraclès Alexicaccos (c'est-à-dire le guérisseur).

Toutes les Alésia étaient des villes thermales, plusieurs centaines d'exemples le prouvent, et Dion Cassius dans son histoire de Rome a latinisé le nom d'Alésia des Mandubiens en "Salésia", ce qui règle le problème.

3. Alésia était encore, d'après Diodore de Sicile, contemporain de César, le foyer et la métropole de toute la Celtique à l'époque du siège. Comme toutes les capitales religieuses antiques, elle doit donc être entourée d'une nécropole, la plus importante nécropole celte d'Europe.

Cherchez, et si vous trouvez un autre site que Salins-les-Bains répondant à ces trois conditions, écrivez-nous! ...

Le président, Marcel JEANDOT

En somme, c'est le texte de César qui est déficient aux yeux des défenseurs d'Alise, et la traduction de ce texte qui a tous les torts, pour les défenseurs de Salins.

Et si ce qui pêche, c'étaient tout bonnement les deux sites, Salins aussi bien qu'Alise ?

Car à la Chaux, il n'est pas besoin d'incriminer ni César ni Constans : tous deux sont en parfaite harmonie avec le site : nous n'avons jamais changé un iota du texte de César, et la traduction de Constans, qui connaissait la syntaxe latine, est loin d'être le gouffre d'abominations qu'on nous présente. On peut faire crédit, aussi, à M. André Berthier, qui est passé par l'École des Chartes, de n'avoir pas besoin de traduction pour traiter avec César d'égal à égal.

Nous avons envisagé de répondre à cet article par la même voie et assez rapidement, mais la tournure prise par l'affaire montée par les Vercingétoriales nous a conduits à retarder notre réponse.

Octobre 1998 : c'est par l'intermédiaire de M. Henri ESCHBACH, de Poligny, ancien Président de la C.C.I., que nous avons fait par-

venir à M. Jeandot une note accompagnée d'une proposition de rencontre.

En accusant réception du dossier, M. Eschbach nous signalait que M. Jeandot avait des ennuis de santé, qu'il ne pouvait certainement pas nous répondre avant un certain temps, et qu'il était prêt à recevoir nos représentants.

20 janvier 1999 :

Entretien de M. ESCHBACH et BERGER à Poligny

Entretien fort courtois et sympathique; malheureusement, l'état de santé de M. Jeandot ne s'est pas amélioré, et la réponse à notre note n'est pas tout à fait prête. Il ne manquera pas de nous la faire parvenir le moment voulu. Nous avons convenu de nous revoir cet été, si possible sur le site.

3 février 1999 : une aimable lettre de M. ESCHBACH accompagne la réponse de M. Jeandot, réponse manquant tant soit peu de courtoisie. Son auteur ne répond pas à nos questions et reprend l'attaque du portrait-robot de M. Berthier.

Lettre à Monsieur J. Berger, Président de l'Association Lemme et Saine, d'intérêt archéologique (Alésia).

Pour la Xème fois, un partisan d'Alésia — Chaux-des-Crotenay me fait parvenir le dépliant A'Alésia avec sa couverture bleue et une très belle photographie de la vallée de la Saône au pied du massif de Chaux-des-Crotenay.

Cette fois il s'agit du président et je ne peux me permettre de rester sans réaction.

La première affirmation de M. Berger : M. Berthier a abusé au site de La Chaux-des-Crotenay au terme d'un examen approfondi des textes anciens, eux-mêmes, et non des traductions.

Or à la première page du dépliant, base de publicité pour les partisans, on trouve une série de dessins :

1. Première figure. Un carré avec en légende la traduction suivante : la ville proprement dite était au sommet d'une colline isolée. L. A. Constans a traduit : la ville proprement dite était au sommet d'une colline, à une grande altitude.

Il s'agit là de la traduction d'une partie de la phrase qui commence le chapitre 69 où César décrit l'oppidum d'Alésia des Mandubiens. Précisons remarque : dans les deux cas, le mot oppidum, passé en français, a été traduit par « ville » qui se dit *urbis* en latin.

Pour se rendre compte de ce qu'il y a de tendancieux à ne citer que ce membre de phrase il faut savoir :

a) que le texte latin original ne comportait aucune coupure ni point, ni virgule. La ponctuation n'existait pas à l'époque de César mais a été mise en place surtout au début de la Renaissance.

Tout d'abord, fort logiquement, on mit un point après *ultra alie ad Alésiam castra fecit* : le lendemain il *castra* auprès d'Alésia. Cette phrase termine le récit de l'approche de l'armée romaine jusqu'à Alésia. *Perspecto urbis situ perterritus*... manifestement commence la description du site d'Alésia. Or, mais, lorsque les rois de France eurent réussi à imposer la thèse du moulin à eau — Alésia (à la place d'Alésia en Séquanie généralement adoptée jusque-là) surmontée par l'ouvrage « éclaircissement géographique sur l'ancienne Gaule », on s'appuyait sur, dès la première phrase, César décrivant un tout autre site que celui du Mont Auxois à Alise-Sainte Reine. On coupe alors en deux la phrase qui débute la description. Plus tard, comme le fait Constans, la première partie a été insérée au chapitre 68 en toute anormalité. Le chapitre 69, débutant par la deuxième partie de la phrase : *quam erat oppidum Alésia in colle...*, il s'agit de manquer le sens de cette phrase.

Ce qui nous a mis sur la voie du truquage est le fait qu'*issum* ne peut pas débiter une phrase. Ce mot sert à opposer ce qui vient après, ici, *oppidum* à quelque chose du même genre, placé avant, ici, *urbis* sita, le site de la ville.

Si l'on reconstruit le texte original, on a la traduction suivante : ayant examiné le site de la ville et les ennemis terrifiés, parce que leur cavalerie, qui était la partie de l'armée sur laquelle ils comptaient le plus, avait été battue, il exhorta ses soldats au travail et commença l'enceinte, l'oppidum d'Alésia, quant à lui (ou lui seul) était au sommet d'une colline, un lieu tellement dominant qu'il apparaissait impossible de la prendre si non par un siège.

Issum se traduit par : lui-même, quant à lui, lui seul. Il oppose le site de la ville *urbis* (qui a donné *urbain* en français) à l'oppidum qui seul occupe le dessus de la colline.

La coupure en deux de la phrase, la traduction tendancieuse de Constans qui traduit *urbis* par position et oppidum par ville, permet de brouiller totalement le sens de cette phrase dans laquelle César nous dit :

1 — le site de la ville est en contre-bas de la position d'où César l'observe puisqu'il y voit les ennemis terrifiés.

Cette *urbis* est la partie habitée d'Alésia. Les Gaulois ne se réfugiaient dans l'oppidum, refuge fortifié, qu'en cas de danger.

2 — l'oppidum seul occupe le sommet de la colline impossible à prendre d'assaut.

On comprend pourquoi les partisans d'Alise-Sainte Reine ont déformé le texte latin en coupant la phrase en deux et en traduisant de manière parfaitement incorrecte *urbis* et oppidum. En effet, à Alise, comme à Gergovie, l'*urbis* est confondue avec l'oppidum sur le sommet de la colline. La traduction correcte de cette phrase éliminait, au départ, le site du Mont Auxois.

Elle élimine aussi, dès le début, celui de Chaux-des-Crotenay. César écrit bien que seul l'oppidum était au sommet de la colline. Or le sommet du massif de Chaux-des-Crotenay (980 ha) ne peut pas avoir été un oppidum pour les raisons suivantes :

a) César, décrivant Besançon (Vesontio) écrit qu'il s'agit du plus grand oppidum des Séquanes. Or la surface de la boucle du Doubs et de son arx, la Citadelle, est de 164 ha.

b) la surface du sommet du massif de Chaux-des-Crotenay aurait permis de loger trois armées au moins comme celle de Vercingétorix soit, d'après nos calculs, environ 160 000 fantassins (dont 80 000 hommes « d'élite ») plus 10 à 12 000 cavaliers. Vercingétorix n'aurait pas eu dans ce site à laisser une forte troupe, hors de l'oppidum dans la partie *ad orientem solem*, tournée vers le soleil levant (à l'époque du siège) en attendant d'avoir renvoyé sa cavalerie.

c) le pourtour du massif a approximativement la longueur demandée par César pour sa première ligne d'enceinte. Comme celle-ci ne peut avoir été placée qu'au-delà des vallées qui ceignent la colline de l'oppidum, dans ce site la ligne romaine la plus rapprochée possible de cet oppidum ne pourrait avoir moins de 20 km. Ceci est éliminatoire.

Pour s'en tirer, M. Berthier prétend que l'oppidum n'occupe qu'une partie des 980 ha. Il y a par ailleurs la ville et des espaces indéfinis. Ceci est contraire au texte de César qui affirme que l'oppidum seul occupait le sommet de la colline. Ce qui va être confirmé dans une des phrases suivantes.

On comprend dès lors pourquoi le texte de présentation de Chaux-des-Crotenay — Alésia passe sous silence ces faits en ne citant qu'une toute petite partie de la phrase, à son mot près calqué sur la traduction de Constans.

Deuxième figure. Un carré avec schématisation de deux rivières, sur deux côtés opposés avec la légende qui se veut la traduction de César.

« le pied de la colline était lavé de deux côtés par des rivières » c'est à son mot près, rivières au lieu de cours d'eau, la traduction de Constans.

Mais cette traduction est fautive car César a écrit : *collis radices duo duabus ex partibus flumina subibat*. Traduction : de cette colline, les racines étaient baignées par deux cours d'eau, sur deux parties.

Pourquoi Constans a-t-il faussé la traduction de cette phrase ?

1. parce qu'à Alise-Sainte Reine, il y a trois cours d'eau et non pas deux. M. Berthier a repris le système Constans car il en est de même à Chaux-des-Crotenay où on a la Saône, la Lemme et le ruisseau d'Entre deux Monts.

SALINS-LES-BAINS contre LA CHAUX DES CROTENAY

2. parce que le terme *racines* ne peut pas s'accorder au site d'Alise-Site Reine. On sait ce que César entend par *racine*, à propos de la position du Doubs à Vesontio par rapport au rocher de la Citadelle. C'est le point le plus bas des pentes escarpées. En subissant pied à racine le lecteur ne se rend compte de rien. En effet, l'Orain et surtout l'Orne ne sont pas aux racines du Mont Auxois mais au bas de pentes allant en s'adoucissant rapidement à l'approche des deux rivières.

3. M. Berthier a repris la traduction de Constant car il traduit *partibus* par : *côtés* ce qui est faux. *Côté* se dit *later* en latin ; *partibus* = parties.

M. Berthier peut ainsi justifier que la colline de l'oppidum d'Alésia est triangulaire car elle a des côtés et ne peut être carrée. Ses dessins sont basés sur un faux, répété dans les phrases suivantes.

A propos de *flumen*, sa définition en latin est *unus* une masse d'eau en mouvement, ce n'est pas forcément une rivière. De toutes façons, le régime climatique, à l'époque de César, était beaucoup plus dur qu'aujourd'hui. Pitarque le confirme. De plus, dans le Jura, de nombreuses sources ont disparu, rien que depuis mon enfance. Il est curieux que César n'ait pas dit que les deux rivières se rejoignaient devant l'oppidum, comme c'est le cas vers Syon, car il s'agit là d'un point très important pour la défense de cet oppidum.

Troisième figure — texte. En avant de l'oppidum, s'étendait une plaine sur une longueur d'environ 3 000 pas (45 km). M. Berthier a repris la traduction de Constant en rétablissant cependant le mot oppidum utilisé par César au lieu de ville que ce traqueur de Constant a utilisé.

Mais cette traduction est fautive par ailleurs car *poterat* ne signifie pas : s'étendait, mais était ouverte, s'ouvrait, était accessible. Le « s'étendait » est une invention des traducteurs alésiens gênés parce que la traduction normale met en évidence que cette plaine s'ouvre entre les collines (deux ou les vers plus tard) et de moindre hauteur que celles qui entourent l'oppidum par ailleurs, comme le démontre la phrase suivante :

Reliquis ex omnibus partibus collis mediocri interjecto spacio pari altitudinis fastigio oppidum cingebant.

César écrit d'abord de *toutes autres parts*, expression devenue française. M. Berthier reprend la traduction de Constant écrit : de *tous autres côtés*. Ceci justifie son portrait-robot d'une colline triangulaire. C'est un truquage évident ; César n'ayant même pari parlé de *côtés*.

Le reste de la phrase consiste, chez Constant, dans la description d'Alise-Site Reine et non pas dans la traduction du texte de César, descriptions reprises par M. Berthier. Cela justifie, une fois de plus, notre affirmation : le portrait-robot est basé sur la traduction de Constant, pas sur le texte de César.

Cette phrase capitale doit être traduite par : de toutes autres parts des collines ceignaient l'oppidum séparées de lui par un espace médiocre, espace à section en V (aux pentes) d'égale hauteur. César met en évidence ici que, en dehors de la face donnant sur la plaine, l'oppidum est ceint de collines. Il confirme que seul l'oppidum est au sommet de la colline ainsi qu'il est exprimé dans la première phrase. Constant ne pouvait pas traduire cette phrase correctement pour les raisons suivantes :

- à) Alise-Site Reine, oppidum et arbs sont confondus au sommet de la colline.
- b) Le Mont Auxois n'est pas entouré partiellement par des collines. En effet, il s'agit d'un plateau érodé par les rivières, totalement entouré non pas par des collines, ayant pratiquement la même altitude que lui, mais par des arêtes de plateaux.
- c) En utilisant le mot *fastigio*, César met en évidence que l'espace, qui sépare l'oppidum des collines le ceignant ailleurs que vers la plaine, est en forme de V. Les Latins utilisant le même mot pour une figure en forme de A que pour une figure en V, peinte en haut ou peinte en bas.

Une telle section, au fond de laquelle coulent deux rivières sur deux parties de l'oppidum, est caractéristique de vallées torrentielles. Ce n'est, à l'évidence, pas le cas de l'Orne et de l'Orain.

3

Lorsqu'il parle d'espace médiocre entre l'oppidum et les collines qui le ceignent, César évoque la distance entre les deux reliefs au niveau de l'oppidum. A Alise-Site Reine, on ne peut parler à ce sujet de distance médiocre. Enfin il utilise le verbe *cingebant* comme il le fait pour décrire la position du Doubs autour de Besançon ce qui signifie ceindre partiellement et non pas entourer totalement.

C'est pourtant la traduction truquée de Constant qu'utilise M. Berthier car il veut cacher ce que César écrit : l'oppidum, à Alésia, occupe tout le sommet de la colline très élevée. Ceci justifie encore une fois mon affirmation : le portrait-robot inventé et basé sur une fautive traduction de César, n'a aucune valeur.

Ajoutons. Pour que César soit venu à Chaux-des-Crotenay, il aurait fallu qu'il soit tombé sur le site en se dirigeant vers Genève. Il n'existe pas un seul mot, dans César et les autres auteurs de l'empire romain, justifiant ce but. Au contraire, comme le reconnaissent les partisans d'Alise-Site Reine, il existe tout un faisceau de preuves que César tentait de regagner Vienne, sa base de départ et de ravitaillement attaqué par les Eduens et les Séguaviens, ses plus proches voisins. C'est été d'autant plus curieux que, jusqu'au XV^{ème} siècle, il n'existait pas de route vers Genève à travers le Mont Jura, sous ou au-dessus de multiples étrognages.

Or il est impossible à une armée de douze légions emportant avec elle tous ses bagages, plus tôt ce qu'elle avait pillé en Gaule, des milliers d'esclaves et transfuges gaulois par des pistes maintières (Semines).

Les chiffres donnés par César, dont deux ont été modifiés au XIX^{ème} siècle pour les adapter au site d'Alise, ne peuvent pas s'appliquer au site de Chaux-des-Crotenay. Quant aux composantes géographiques, un bon nombre sont fausses.

2. Sommet de la colline portant une agglomération (arbs)
3. Altitude des collines ceignant l'oppidum égale à la sienne.

Remarque. Ce n'est pas parce que les deux branches du V forment la *fastigio* qui sépare l'oppidum des collines ont la même hauteur que ces collines culminent à la même altitude que l'oppidum.

4. *Intermissum collibus* n'a jamais voulu dire : ainsi entre les hauteurs mais interrompue par des collines, c'est à dire entrecoupé de collines, comme le traduisaient les latinistes de la Renaissance. Ceci a été évidemment aussi rapporté avec la plaine d'Alise, toute plaine, car ancien mariage à l'époque de César. D'où nécessité de truquage.

5. Dominus une clairière en légère pente. C'est de l'invention pure et simple.

Fautes à mes critiques, estimant qu'elles justifient amplement ma position à propos de la thèse Alésia — Chaux-des-Crotenay. Elle n'a été lancée que dans le seul but de gêner la diffusion d'Alésia — Salins-les-Bains, suivant le principe sécuritaire : diviser pour régner, chose très bien connue de M. Berthier, certainement à ce qu'il a prouvé au départ à mon père. En effet, il a soigneusement évité de faire passer à César la route antique directe : Langres — Charpagnolle par Gray, Valay, Ougney (Jugon), Gendrey, Dampierre, Raas, Arc-et-Suzanne, Salins-les-Bains ; ou la route par Prezmes, la trouée de Joux (Jugon), Dole ou Rochefort, Salins-les-Bains. Dans les deux cas il retombait dans la thèse de Pierre Jeandot. Ceci l'a amené à faire passer César à travers les formidables marais de Tavaux à Raicos, infranchissables certainement à l'époque, par une armée avec tous ses bagages.

Les deux premières routes qui ont franchi ces marais sont manifestement romaines, c'est à dire postérieures à César.

Chorey, le 3 février 1999
Maurice JEANDOT

4

Le 14 mars 1999 :
NOUVEL ARTICLE DE M. JEANDOT
dans le PROGRÈS DIMANCHE intitulé :
BATAILLE D'ALÉSIA :
DU NOUVEAU POUR SALINS

Nous avons réagi rapidement, et préparé la note reproduite ci-contre, qui a été adressée au bureau du Progrès à Champagnole, pour qu'elle soit publiée en réponse à la note de M. Jeandot du 14 mars.

RÉGION JURA

Bataille d'Alésia : du nouveau pour Salins ?

La bataille d'Alésia ne s'est pas déroulée à Alise-Sainte-Reine.

La thèse officielle s'effondre, sapée par des traductions objectives et des évidences.

En conséquence, Salins-les-Bains pourrait être reconnu comme étant le site de l'affrontement
entre les armées de César et de Vercingétorix.

Présentées par Henri Eschbach, les conclusions de Marcel Jeandot, défenseur de la thèse Alésia-Salins

« **M**iracle : Alésia c'est presque fini... C'est ainsi que s'exprimait, l'été dernier, le rédacteur du compte rendu de la réunion présidée, à Lons-le-Saunier, par M. Michel Reddé, responsable des dernières fouilles menées autour d'Alise-Sainte-Reine (présentée comme l'Alésia des Mandubiens).

M. Reddé est aujourd'hui le président du conseil supérieur de l'archéologie nationale, grand défenseur du dogme officiel. En fait, il est en train de détruire ce dogme, ce qui ne peut se faire qu'au bénéfice de la thèse Alésia - Salésia - Salins-les-Bains.

Déjà avant lui, Jérôme Carcopino, latiniste et académicien, avait démolé le mythe d'Alésia en pays eduens. Il a reconnu publiquement que les trois seuls témoins valables en la matière, les auteurs de l'époque romaine : César, Plutarque et Dion Cassius, ont tous les trois écrit que l'Alésia des Mandubiens se trouvait en Séquanie devenue la Franche-Comté. Voilà qui constitue un désaveu pour les traducteurs qui vont jusqu'à truquer le sens des textes, dans l'intention d'occulter la vérité.

Il nous faut tout particulièrement citer L.A. Constant, latiniste quasi officiel, dont les traductions ont le monopole de la publication, et qui, seules, sont connues du grand public. Comment voulez-vous que celui-ci s'y retrouve ?

Jérôme Carcopino, de plus, a parfaitement reconnu que les Mandubiens étaient originaires de la région Alaise - Salins. Il faut rappeler qu'Alaise faisait autrefois partie de

la paroisse de Salins. Son massif, comme l'a écrit Edouard Clerc, historien de la Franche-Comté, ne constitue qu'un détail d'un grand ensemble dont le centre est Salins avec son trésor saliférien (sources d'eaux salées).

Mais ne voulant pas pour autant contredire le dogme Alise - Alésia, Carcopino a imaginé que les Mandubiens avait abandonné leur oppidum de Château-sur-Salins au Ve siècle avant notre ère, pour s'installer autour du Mont-Auxois.

Cette explication n'a jamais été vérifiée et contredit tout le contexte.

En 1994, M. Christian Goudineau, historien et académicien, également défenseur du dogme officiel, donnait lui aussi raison aux partisans d'Alésia - Salins-les-Bains au moins sur quatre nouveaux points :

1. L'armée de César comportait douze légions et non pas dix comme le prétendaient les partisans du dogme. En effet, ceux-ci s'efforçaient de minimiser les chiffres car leur oppidum de 82 ha est deux fois trop petit pour pouvoir être celui des Mandubiens.

2. Le point de départ de César se trouve bien dans la région de Saint-Florentin, où le seul massif assez vaste pour loger ses douze légions, entre Serein et Armançon, tout en contrôlant les deux voies ayant joué un rôle dans l'histoire, Auxerre - Troyes d'une part et Lutèce - Montbard de l'autre, se nomme toujours le Mont-César.

3. Le but de César était bien Vienne sur le Rhône, capitale des Allobroges, base de départ et de ravitaillement des Romains en Gaule (ce que contestent les amis de Chaux-des-Crotenay).

4. Le parcours qui s'imposait à César à travers le pays des Linguons vers la Séquanie ne pouvait être que Saint-Florentin - Montbard - Dijon - Dole et le premier plateau du Jura en direction du sud, ce qui obligeait les romains à passer par Salins. Car seules les vallées des deux rivières coulant de part et d'autre de l'oppidum (la Furieuse et la Vache) ne se terminent pas en une reculée infranchissable.

Si l'on traduit correctement le texte latin, Salins reste le seul site correspondant bien au texte et à la description de César. Constant, quant à lui, dans sa traduction, s'est efforcé de décrire le site d'Alise, en lui adaptant le texte latin.

M. Michel Reddé lui-même a reconnu la fausseté de la traduction Constant. C'est ce que nous nous efforçons de faire reconnaître en Franche-Comté.

Il reconnaît aussi que les fouilles effectuées ne peuvent en aucun cas permettre de situer à Alise la bataille d'Alésia. Rien de ce qui a été trouvé ne correspond aux descriptions de César. Il a même constaté dans ses rapports que certains soldisant fossés n'étaient que d'anciens cours d'eau qui divaguaient jadis dans cette plaine marécageuse. Quant aux tombereaux d'ossements, d'armes, de monnaies trouvés par les terrassiers de l'empe-

reur Napoléon III, il n'en reste rien. Ces preuves archéologiques étaient des trucages. Déjà à l'époque Jules Quicherat professeur d'archéologie à l'école des Chartes, l'avait signalé.

Que reste-t-il alors de la thèse du moine Héric ? Cette thèse est devenue la thèse officielle, par la volonté des rois de France en guerre contre la Franche-Comté et par la rancune de Napoléon III traité par les Bisontins de « Badinguet ». Mais il est dur pour des enseignants de se déjuger.

Les crédits de l'État viennent d'être coupés. Nous nous trouvons devant une erreur historique, comme les Allemands à Teutoburg (massacre des légions de Varus par Arminius).

Un dixième de ces crédits suffirait pour démontrer que l'oppidum de Salins-les-Bains, le Salésia de Dion Cassius (auteur de l'histoire de Rome deux siècles après César) connue depuis l'âge de bronze, est bien l'Alésia des Mandubiens.

Cette vérité était connue au 16e siècle, comme le prouve la récente découverte d'une carte de l'époque. Pierre Jeandot, mon père, l'a serfié de l'oubli. On lui doit de continuer son œuvre. Ce sera l'objet de notre prochaine communication.

Marcel Jeandot, président de l'Association scientifique et historique du pays de Salins-les-Bains (Jura).

SALINS-LES-BAINS contre LA CHAUX DES CROTENAY

BATAILLE D'ALEZIA : SALINS OU LA CHAUX DES CROTENAY

Monsieur Jeandot fait preuve d'un grand optimisme quand il écrit : "M.Reddé est en train de détruire le dogme Alise, ce qui ne peut se faire qu'au bénéfice de la thèse Alésia=Salesia=Salins les Bains".

Nous sommes enclins à penser que c'est la thèse du Professeur Berthier, situant Alésia à la Chaux des Crotenay, non la thèse de Salins, qui conduit l'archéologie officielle à amorcer un mouvement de retraite vis à vis d'Alise.

Pour ceux qui en douteraient, nous rappellerons le colloque du 6 février 1998 organisé par l'Institut Catholique de Paris où les thèses Alise et Chaux des Crotenay ont été confrontées; et, tout récemment, le numéro 627 (mars 1999) de la revue *Historia*, où une amorce de confrontation Alise-Chaux des Crotenay est également présentée.

Défenseurs des thèses de Salins ou de Chaux des Crotenay, nous avons toujours été d'accord sur le fait que le site de la bataille devait se trouver dans l'actuelle Franche-Comté (ancienne Séquanie) et donc qu'Alise devait être rejetée, et ce d'autant plus qu'il n'y avait aucune correspondance avec la description du site que donne César.

Mais alors, Salins ou Chaux des Crotenay, qui sont, rappelons-le, distants de 30 kms seulement à vol d'oiseau ?

Nous souhaiterions qu'une confrontation objective des deux sites soit enfin entreprise et bien argumentée, en évitant les affirmations péremptives.

Dans sa communication du 14 mars, M.Jeandot exagère quand il dit que "les traducteurs vont jusqu'à tronquer le sens des textes dans l'intention d'occulter la vérité". Nous n'avons pas peur d'affirmer que dans ce domaine les défenseurs du site de Salins pourraient être sacrés champions toutes catégories.

Il faut, en effet, bien torturer le texte latin pour arriver à démontrer que la plaine de "3000 pas en longueur" est une plaine en demi-lune, ou que la ville elle-même d'Alésia ne se situe pas sur l'oppidum mais en contrebas et en dehors de l'oppidum. (...)

Quant à dire que "Salins reste le seul site correspondant bien au texte et à la description de César", nous avons l'outrecuidance de penser qu'il n'en est rien, et que le site de Chaux des

Crotenay - Syam - Crans correspond, lui, parfaitement au texte de César, et cela sans avoir à torturer le texte latin en aucune manière.

J.BERGER

Nous avons préparé une nouvelle note répondant point par point aux critiques de M.Jeandot. J.BERGER a assuré la topographie et les points de stratégie, D.PORTE la partie qui concerne la traduction et le texte de César.

Nous souhaitons affirmer en préambule plusieurs points importants :

- Si le commentaire de PL.CONSTANS, obstinément traité de "truqueur" par M.Jeandot, est orienté en fonction de la thèse Alise, dont d'ailleurs il se démarque parfois (p.ex. p. 263, n.1), sa traduction nous paraît la plupart du temps exacte,

Elle est la seule éditée en France dans une collection sérieuse (les Belles Lettres) parce qu'elle est la seule qui s'accompagne d'un appareil critique, donnant les variantes des manuscrits, de notes et de commentaires.

- Si M.Berthier traduit comme Constans, ce n'est pas parce qu'il ignore le texte latin, comme M.Jeandot l'en accuse dans l'article des *Dépêches*, c'est tout bonnement parce qu'on ne peut traduire autrement!

- En revanche, les traductions proposées par les tenants de Salins pour étayer leur argumentation, sont régulièrement fondées sur des contresens et des analyses syntaxiques erronées, comme nous le prouvons ci-dessous.

Ce n'est pas la peine de "vérifier chaque mot dans de multiples dictionnaires, en passant le tout au crible des grammaires latines" quand on ignore la construction des phrases en latin, et qu'on ne sait même pas identifier les mots correctement (cf. *latus*, le "côté", confondu avec *later*, la "brique").

1. LE TEXTE ET LA TRADUCTION

Salins : "Nous avons, à ce jour, détecté près de 100 points déformés sur les 24 chapitres concernant la campagne d'Alésia..."

La Chaux : Qu'on nous énumère ces points! Car l'apparat critique de l'édition Constans fait apparaître les différentes versions des manuscrits, de même que les éditions anglaises et alle-

mandes anciennes, lesquelles n'étaient pas non plus au service de Napoléon III. Et le texte concorde. Les éditions anciennes que j'ai consultées à Grenoble (Perrot d'Ablancourt, 1694; Scaliger, 1667; Achaintre et Lemaire, 1819-1822; auteur inconnu Berlin, 1748; auteur inconnu 1538) portent les mêmes chiffres et les mêmes mots-clefs que l'édition Constans.

Si dans ces fameuses versions cachées on avait fait quelque découverte probante, soit pour confirmer le site d'Alise soit pour l'infirmer, il y a beau temps que les chercheurs étrangers l'auraient fait savoir.

Depuis 20 ans que j'étudie l'hypothèse d'A.Berthier, je n'ai jamais entendu ni son auteur ni quiconque des chercheurs du groupe contester les données césariennes et tabler sur des confusions de César entre "vallée et plaine" ou "racine et pied". Nous n'avons besoin d'aucune modification pour que le texte de César s'applique exactement au site de la Chaux. Ecrire : "comme on le prétend à Alise et **Chaux des Crotenay**" en évoquant les confusions dont les Alisiens créditent César relève de la diffamation. Qu'on me cite un seul des textes publiés par nous où de telles discussions de mots apparaîtraient!

l'oppidum et la ville.

Salins n'admet pas la traduction d'*oppidum ipsum* (B.G., 7, 69, 1) par : "la ville proprement dite", sous prétexte que "ville" se dit *urbs* en latin.

Salins considère comme "truquage" le détachement de la dernière phrase du § 68 installée au début du § 69, sous prétexte que :

- la ponctuation et les paragraphes n'existaient pas en latin
- ce détachement fut opéré pour camoufler le peu de ressemblance entre Alise et la description césarienne
- *Ipsum* ne peut débiter une phrase.

Salins en conclut que la traduction doit être :

"Ayant examiné le site de la ville et les ennemis terrifiés, parce que leur cavalerie, qui était la partie de l'armée sur laquelle ils comptaient le plus, avait été battue, il exhorta ses soldats au travail et commença l'encerclement, l'oppidum d'Alésia, quant à lui (ou lui seul) était au sommet d'une colline, un lieu tellement dominant qu'il apparaissait impossible de la (sic) prendre sinon par un siège".

SALINS-LES-BAINS contre LA CHAUX DES CROTENAY

De ce fait, Salins considère :

- que "le site de la ville est en contre-bas de la position d'où César l'observe, puisqu'il y voit les ennemis terrifiés"
- et que l' "oppidum seul occupe le sommet de la colline impossible à prendre d'assaut".

La Chaux répond :

- que "ville" est une traduction tout à fait courante pour oppidum, qui désigne Rome, par exemple chez Varron, L.L., 6, 14 ou Tite-Live, 42, 36.

La définition qu'en donne le Dictionnaire de Forcellini est sans équivoque : "un endroit entouré de remparts où se rassemblent beaucoup de gens pour y habiter (*in quem homines multi habitandi causa conueniunt*)". Il y ajoute les traductions dans les langues usuelles : grec polis; ital. città, castello, terra, luogo murato; fr. ville; esp. ciudad, castillo; allem. Stadt; angl. a walled town, burgh.

- que les paragraphes existent dans l'antiquité, ainsi que la ponctuation. Cf. Cicéron, *Fam.*, 8,2 qui parle des "deux premiers paragraphes" d'une lettre (*prima duo capita*). Le Dictionnaire de Forcellini définit ainsi la ponctuation d'après le grammairien Diomède :

"les Anciens usent du point en haut d'une ligne pour le point proprement dit, au milieu pour ce qui est aujourd'hui la virgule, en bas pour les deux points ou le point-virgule".

TOUTES les éditions étrangères, qui ne cherchent pas à cautionner Alise, présentent le même alinéa, entre les § 68 et 69, avant *ipsum oppidum*, tout bonnement parce que cet alinéa existe depuis toujours. On le trouve dans les éditions suivantes :

Edition Capps, Rouse etc., Harvard, 1917 (coll. Loeb)

Edition Klotz, Berlin, 1927, puis 1952 (coll. Teubner)

Edition Seel, Berlin, 1961 (coll. Teubner)

Edition Hering, Berlin, 1987 (coll. Teubner) et même dans une édition française de 1819, qui ne peut être soupçonnée d'avoir voulu faire la cour à Napoléon III.

- rien n'empêche qu'*ipsum* puisse commencer une phrase! Exemple, Ovide, *Fast.*, 3, 701 : *Ipsa uirum rapui* : "moi-même, j'ai enlevé cet homme". *Ipsa* est le premier mot d'un vers, il n'y a donc pas, là non plus, matière à discussion.

En revanche, la traduction proposée est carrément fautive pour des raisons syntaxiques.

Voici la phrase litigieuse :

Perspecto urbis situ perterritisque hostibus, quod equitatu, qua maxime parte exercitus confidebant, erant pulsati, adhortatus ad laborem milites circumuallare instituit. Ipsum erat oppidum Alesia in colle summo.

Salins fait dépendre "les ennemis terrifiés", *perterritis hostibus*, de "ayant examiné", *perspecto*, au même titre que "le site de la ville", *urbis situ*; (il faut comprendre dans un premier temps : "le site de la ville ayant été examiné" qui devient : "après avoir examiné le site").

César examine donc 1° le site de la ville, et, 2° les ennemis terrifiés.

MAIS c'est impossible, parce qu'il s'agit de deux ablatifs absolus totalement indépendants l'un de l'autre. 1/ *Perspecto urbis situ* "ayant examiné le site de la ville" et 2/ *Perterritisque hostibus*, "les ennemis étant terrifiés"...

La première proposition "Après voir examiné le site de la place-forte" et la deuxième : "comme les ennemis étaient terrifiés parce que leur cavalerie avait été bousculée" sont deux circonstances qui accompagnent l'action principale "César entreprit d'assiéger Alésia". Mais il ne voit pas d'ennemis terrifiés, parce que *perspecto* ne commande que *urbis situ*. Le verbe signifie qu'on examine, qu'on scrute attentivement, il convient pour un paysage immobile, mais il ne s'applique pas aux ennemis en fuite, pour lesquels il faudrait un verbe "se rendre compte que", "s'apercevoir que", *intueri, sentire, cernere*, aucunement *perspicere*. On aurait pour rendre cette idée une tournure : *et cum sensisset perterritos hostes esse*.

L'argument de l'endroit surélevé d'où César "verrait" la ville "par en-dessus" tombe donc de ce fait. Tant qu'à faire de contester les traductions officielles, mieux vaut s'y attaquer armé d'une syntaxe infaillible.

Seconde erreur de syntaxe : sur le rattachement des deux paragraphes, que la simple présence de *erat* rend impossible. Votre traduction est, de ce fait, incohérente, aucune liaison ne rattachant "l'oppidum lui-même était" au verbe principal "commença l'encerclement". Si César avait voulu relier les deux, il aurait écrit : "*Alesiam circumuallare instituit, quod oppidum erat*". Mais il est impossible d'unir un verbe d'action (*instituit*) et un verbe d'état (*erat*), surtout sans coordina-

tion explicite. Syntactiquement parlant, *ipsum* commence une autre phrase, et l'alinéa est justifié par la construction du latin.

Non seulement la phrase de César n'élimine pas Alise et la Chaux, comme vous le prétendez, mais elle élimine surtout Salins, César n'ayant jamais dissocié la ville de l'oppidum, ni précisé que la ville était en contrebas. Cette situation, du reste serait curieuse : un oppidum est destiné, en principe, à protéger les habitants dans ses murs, et on se demande à quoi servirait une ville-forte dont les habitants résideraient hors les murs. D'autre part, M. Berthier nous fait observer que la circonvallation de César aurait traversé la ville, ce qui est difficile à envisager.

Nous sommes d'accord sur le fait que *ipsum* sert à opposer *oppidum* à *urbis situ*. Encore faut-il comprendre exactement ce que dit César.

Perspecto urbis situ : César scrute l'ensemble de la position géographique. *Urbs* y signifie "ville" au sens de localité sur une carte.

Oppidum ipsum : César s'attache à décrire l'agglomération en termes militaires, et emploie alors le terme qui exprime de quelle type de "ville" il est question : une ville fortifiée.

Si la traduction des Salinois est aberrante, c'est pour essayer de justifier une ville en contrebas et à l'extérieur de l'oppidum comme l'est actuellement Salins. Mais la syntaxe latine interdit cette division entre ville et oppidum.

Signalons aussi, en ce qui concerne la traduction de *duabus ex partibus*, que le mot latin *later*, qu'on nous dit signifier "le côté" est le mot qui désigne une brique, le "côté" est, en latin, *latus, -eris*.

Salesia, les thermes, etc.

Salins :

Toutes les Alésia sont des stations thermales. C'est Hercule Alexicaccos qui les a fondées. Pour être Alésia, il faut donc être... dans les bains. Et Dion Cassius règle la question avec le nom de Salésia pour le lieu du siège.

Réponse de la Chaux :

il convient de prouver que toutes les Alésia sont des stations thermales; aucune mention de ce genre n'est faite par les textes anciens. Nous attendons les "plusieurs centaines d'exemples" promis. La seule autorité (!) de X. Guichard en 1936 ne nous suffit pas, surtout dans un livre appelé Eleusis Alésia ...

SALINS-LES-BAINS contre LA CHAUX DES CROTENAY

Hercule n'est pas uniquement un "guérisseur", aspect bien mineur de sa personnalité, et le thème d'Hercule au bain sur les vases grecs et dans les récits mythiques est aussi un thème sportif, Hercule, protecteur des palestres ayant parfois besoin de repos et d'un bon bain après l'effort. Les eaux auxquelles il est associé ne sont pas forcément thermales!

Quant à *Salésia*, j'ai beau scruter mon Dion Cassius en long, en large, et en plusieurs éditions, pas trace de ce providentiel *Salesia* dans les manuscrits.

A moins ... à moins qu'un scribe peu fûté, lisant (en grec) *ésalesian*, ait tout bonnement fait une faute de copie (elles pullulent dans les manuscrits). Le manuscrit A porte *ésalesian* = *ès Alesian*, "vers Alésia". Il suffit d'une inadvertance de copiste pour donner *ès Salesian*, par pure et simple doublage du s de *ès*, devenant l'initiale du nom propre qui suit. C'est une faute tellement courante qu'on ne la mentionne même plus. J'ai mis l'affaire entre les mains du spécialiste français de Dion Cassius, à Paris IV, et vous dirai s'il conclut autrement. Une fausse coupe aura ainsi égaré un peu plus les habitants de Salins.

Dernière minute :

M.François Hinard, qui n'est aucunement impliqué dans la question, mais s'occupe d'éditer Dion Cassius, a bien voulu répondre à notre question. Trois manuscrits introuvables, cités par E.Gros (Paris, 1855) portent la leçon *ès Salesian*, qui dérive d'une seule faute, d'un type parfaitement connu, consistant à répéter le s de la préposition à l'initiale du mot suivant. La leçon véritable est celle du manuscrit A, le *Laurentianus* 70, 10, le *Lb* de Boissevain, qui porte bien *ès Alesian*.

Nous ajouterons ceci : tous les textes qui parlent d'Alésia, ceux de César, Diodore, Strabon, Plutarque, Polyaeos, appellent Alésia Alésia, Alésia ou Alaisia, mais la différence ne porte que sur la graphie du e grec. Quel intérêt aurait eu César à modifier le nom de l'emplacement du siège, qui devait être bien connu en Gaule ? César écrit ce nom plusieurs fois, et les autres auteurs de même. Comment un original *Salesia* aurait-il été mutilé par tout ce monde ? Alors que des fautes de copiste semblables à celle-là se trouvent par milliers dans les manuscrits !

2. TOPOGRAPHIE ET STRATEGIE

Base de départ de César

M.JEANDOT, comme un certain nombre de défenseurs d'Alise, fait partir César de la région de Saint Florentin (entre Sens et Auxerre).

Il ignore donc complètement le séjour de César chez les Lingons, en pays ami, séjour mentionné par Dion Cassius, et qui oblige à fixer à la région de Langres le point de départ de la retraite, ce qu'admettent également certains défenseurs de la thèse Alise.

Il était tout de même plus facile pour César de préparer la retraite en pays ami (Lingonie) qu'en pays ennemi (Sénonie).

Son but

Pour M.JEANDOT : *aller secourir Vienne, capitale des Allobroges.*

Une telle précision est absente du texte de César; il est seulement question de "pouvoir plus facilement secourir la Province". Or, le point d'accès à la Province le plus septentrional est Genève, qui semble plus facile à atteindre du fait que la route normale de la vallée de la Saône et du Rhône était bloquée par les troupes gauloises.

Le parcours possible

M.JEANDOT écrit : *"Itinéraire prévu par César: Saint Florentin, Montbard, Dijon, Dôle, Salins, est parfaitement rectiligne. Salins étant le seul point, à l'époque, ... où il était facile de monter sur le premier plateau, il fallait ensuite emprunter celui-ci jusque vers Orgelet et rejoindre Vienne par la vallée du Surrau, Lagnieu, Crémieu".*

Nous aimerions connaître quelle démarche permet à M.JEANDOT de définir cet itinéraire à partir du texte de César.

Le choix de cet itinéraire nous amène, ensuite, à poser quelques questions :

- pourquoi, partant de Saint Florentin pour aller à Vienne, faire un détour par Salins ?
- pourquoi monter sur le premier plateau pour en redescendre ensuite ?
- pourquoi, une fois à Salins, partir sur Vienne, qui se trouve à 200 km, alors que Genève n'est qu'à 100 km ?

J'anticipe facilement la réponse de M.JEANDOT à cette dernière question : "il n'existait pas de voie permettant de traverser le Haut-Jura".

Erreur : il existe une voie antique qui permettait de traverser le Haut-Jura. Son tracé : Champagnole - Alésia (= la Chaux des Crotenay) - Fort du Plasne - Col de la Savine - Saint Cergue - Nyons - Genève.

Cette voie est particulièrement visible sur plus d'un kilomètre au Col de la Savine, où elle comporte des ornières régulièrement espacées de 1,10 m. On peut voir d'autres éléments de cette voie dans la traversée de la Cote de l'Heute, près de Crotenay (sur les cartes : "voie romaine de Pointat"), ou dans la montée de Saint Savin, à la sortie de Poligny. Ce qui prouve que Salins n'était aucunement le seul point d'accès au premier plateau, comme le soutient M.JEANDOT.

Conclusion : L'itinéraire prévu par César était donc plus probablement le suivant Langres - Tavaux - Poligny - Champagnole - la Savine - Saint Cergue - Nyons - Genève.

Cet itinéraire couvre environ 200 km, alors que celui proposé par M.JEANDOT (Saint Florentin - Vienne) en couvre au moins 400, soit le double.

Le site de la bataille préliminaire de cavalerie

Les supporters de Salins le situent à la trouée de Jouhe, vers Dôle (Jugum).

Je ne connais pas l'endroit. Je ne voudrais pas faire trop de commentaires. J'ai toutefois entendu dire par M.DENERVAUD que les lieux ressemblaient étrangement à un joug de bœuf, d'où le *iugum* de César et peut-être bien le rapprochement IUGUM => JOUHE!!

Tout cela est bien dans l'esprit de M.DENERVAUD qui, pour sa nouvelle traduction de la Guerre des Gaules prend systématiquement la première traduction du dictionnaire Gaffiot.

Mais *iugum* a également une autre signification chez César, sa signification habituelle, qui est mentionnée aussi dans le Gaffiot, c'est : « crêtes », « sommets ».

Admettons un instant que le combat de cavalerie se déroule bien du côté de Dôle; de toute façon, il a tourné à l'avantage de César et la cavalerie gauloise est en déroute.

Pourquoi, en ce cas, César prendrait-il la direction de Salins et de la montagne, alors que, d'après M.JEANDOT, son objectif est Vienne ?

SALINS-LES-BAINS contre LA CHAUX DES CROTENAY

Dans la thèse Alésia = la Chaux des Crotenay, la bataille de cavalerie est située dans la plaine de Crotenay. Crotenay, comme Alésia (la Chaux) où César arrive le lendemain, sont sur le tracé de la voie antique qui, de Poligny, mène à Nyon-Genève.

Recherche de l'oppidum à partir du lieu de la défaite de cavalerie

Il nous paraît amusant de rappeler ici les premiers mots de l'article des Dépêches : «*Cessons de nous fier à des thèses issues de traductions approximatives ou orientées, à de commodes interprétations ...*»

Comment, à partir des textes, M. JEANDOT peut-il définir la fourchette - plus de 25 km et moins de 45 km - qui exprime la distance entre le lieu du combat de cavalerie et l'oppidum d'Alésia ? Tout ce que l'on sait grâce au texte de César, c'est que le lendemain du combat de cavalerie, les légions romaines campaient devant Alésia. Il est donc difficile d'admettre que la distance maximale puisse être supérieure à 25/30 km.

MAIS LA DISTANCE ENTRE DÔLE ET SALINS EST DE 44 km (d'après le Guide Michelin 1998).

On comprend dès lors le 45 km de M. JEANDOT.

Dans la thèse de M. BERTHIER, la distance entre Crotenay, lieu du combat de cavalerie, et l'oppidum d'Alésia = la Chaux des Crotenay est seulement d'une quinzaine de kilomètres, distance tout à fait cohérente avec le fait que Vercingétorix et ses troupes aient pu rallier l'oppidum dans la nuit suivant le combat de cavalerie, et les légions romaines le lendemain.

Le site en chiffres

Distance donnée par César entre la ligne gauloise de l'armée de secours et la circonvallation romaine : 500 pas avant le XIX^{ème} s., puis 1000 pas quand on s'est aperçu que le chiffre ne s'appliquait pas au site d'Alise.

C'est l'occasion d'écrire : «*Dès lors, tout portrait-robot tenant compte de la traduction de CONSTANS qui reprend le chiffre modifié est faux.*»

Mais la position de l'armée de secours n'intervient en rien dans l'établissement du portrait-robot, fondé sur les chapitres où César décrit le site. Que sa première ligne soit à 500 ou 1000 pas ne change absolument rien.

Contrevallation d'Alise, sur les plans napoléoniens.

Elle ne mesure pas 15 000 m. (erreur typographique ?), mais 12 000 m.

Nous sommes d'accord sur le fait qu'il existe là une grosse contradiction entre le texte de César et les réalités d'Alise, contradiction généralement occultée par les Alisiens. Dans les derniers ouvrages faisant état des récentes fouilles à Alise, les défenseurs de ce site n'hésitent pas à reprendre les chiffres de César dans le texte, alors que les planches montrent des tracés beaucoup plus courts. Mais le lecteur, le plus souvent, ne s'avise pas de la supercherie.

Contrevallation à la Chaux des Crotenay

"Le tour du massif de la Chaux a déjà au moins 16 500 m. (...) Il eût été impossible aux Romains de mettre en place une ligne de contrevallation de moins de 20 000 m. et une ligne de circonvallation de moins de 25 000 m."

Acceptons le chiffre de 16 500 m. comme périmètre de l'oppidum : on peut tout de même remarquer que c'est exactement le chiffre donné par César pour la contrevallation.

J'aimerais bien savoir quels calculs permettent d'avancer ce chiffre de 20 000 m. Ce chiffre signifie, d'autre part, que la ligne de contrevallation était à une distance moyenne de 560 m. de l'oppidum, ce qui est aberrant.

La contrevallation est au plus près de l'oppidum. Dans les gorges profondes de la Lemme ou de la Saine, aucune fortification, le plus souvent, n'est nécessaire. Là où les fortifications s'imposent (plaine de Syam, Pont de la Chaux, autres sorties possibles de l'oppidum) les vestiges visibles sur le terrain montrent bien que la contrevallation serre l'oppidum au plus près.

Il n'existe, à Chaux des Crotenay, aucune contradiction avec le texte de César, et nous n'avons pas peur d'en parler.

L'oppidum de Chaux des Crotenay est six fois trop vaste ?

"Au livre 1, chap. 38, César écrit : " ... *Vesontionem, quod est oppidum maximum Sequanorum*", ce qui signifie : "Vesontio (=Besançon), qui est la plus grande ville des Séquanes" (164 ha.)

Il s'agit là essentiellement de la ville, fortifiée, d'accord - mais il n'y a place pour rien d'autre à

Vesontio. L'argument aurait pu avoir un certain poids, si César avait parlé d'une Alésia SEQUANORUM; mais il parle d'Alésia MANDUBIORUM, et la comparaison entre Besançon et la Chaux ne se justifie pas.

Sur les 160 hectares de l'oppidum de Salins, il n'y a pas beaucoup plus de place que sur les 97 hectares du Mont Auxois pour loger, pendant 6 semaines à 2 mois les 80 000 fantassins de Vercingétorix, augmentés, au début, des 10 000 cavaliers rescapés du combat de cavalerie.

Si le lecteur veut être convaincu que les 167 hectares de Salins ne conviennent pas, je lui conseille de lire l'ouvrage de M. Paul-René MACHIN *A la recherche d'Alésia : suivons César* publié aux éditions ERTI, 68 rue de Vaugirard, 75 006, Paris.

Ajoutons ceci : Il ne faut pas oublier les 10 000 cavaliers présents au début du siège, la **population mandubienne** et les troupeaux, ce qui oblige à accroître encore la surface nécessaire. Sans compter la surface occupée par la ville elle-même et les monuments religieux. Une métropole, ce ne doit tout de même pas représenter qu'une douzaine de huttes!

Autres remarques de topographie

Oppidum ipsum : ce qui est mis en opposition à l'aide d'*ipsum*, c'est la position géographique de la ville (*situs*) avec l'*oppidum* = la ville fortifiée elle-même. Cette ville est située au sommet de la colline. Elle doit être ceinte d'un rempart (*murus*) puisque César précise que des troupes gauloises étaient concentrées sur le flanc Est de la colline, à l'extérieur de la ville, *sub muro*. Cette enceinte a été reconnue sur le plateau de la Chaux. Elle est de caractère cyclopéen, et englobe environ 45 hectares (ville habitée) le reste étant disponible pour la ville sacrée, les pâturages des troupeaux, et ... l'accueil de 80 000 résistants!

Les deux flumina

Collis radices duo duabus ex partibus flumina sublebant. "Le pied de la colline était lavé de deux côtés par des rivières"

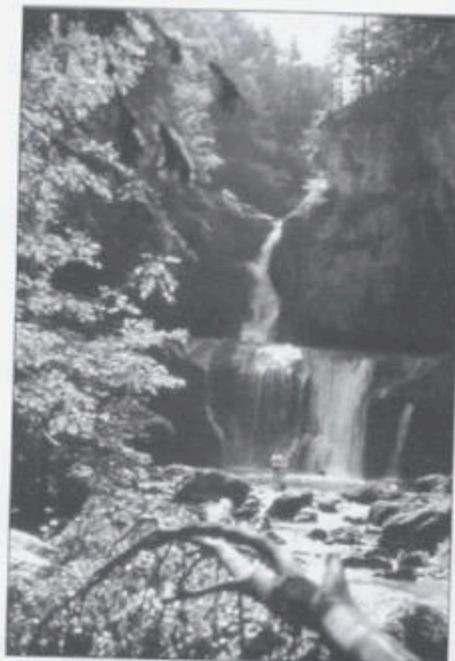
M. Jeandot constate que la traduction de M. Berthier est sensiblement la même que celle de M. Constans - et pourquoi pas ? - mais il prétend que cette traduction est fautive et propose :

"De cette colline, les racines étaient baignées par deux cours d'eau sur deux parties".

SALINS-LES-BAINS contre LA CHAUX DES CROTENAY



La Saine, à la sortie de ses gorges



La Lemme, cascade la Billaude

Fondement de la critique :

Salins 1°) A. Berthier et L.A. Constans traduisent *partibus* par "côtés", or "côté" se dit *later* tandis que *partibus* signifie "parties".

Réponse de la Chaux : *later* signifie "brique", "côté" se dit *latus*, *lateris*. Par exemple, les dictionnaires traduisent *ex altera parte*, par "d'un côté"; *qua ex parte?* par "de quel côté ?"

Salins 2°) Cette traduction "de deux côtés" justifierait la présence à Alise comme à la Chaux de 3 cours d'eau et non pas 2.

Réponse de la Chaux : Il peut très bien y avoir 3 cours d'eau sur le site et seulement 2 qui baignent les racines proprement dites de la colline.

A Alise, le 3^{ème} cours d'eau, la Brenne, est tout à fait à l'écart de l'oppidum.

A la Chaux, le 3^{ème} est un ruisseau, à Entre-deux-Monts. Mieux eût valu citer l'Ain, qui mérite le nom de *flumen*. Cela étant, seules la Lemme et la Saine baignent le pied de la colline.

De plus, arrivant devant la pointe de l'oppidum, César ne pouvait connaître le ruisseau d'Entre-deux-Monts, derrière la colline de la Chaux.

A Salins, l'appellation *flumen* convient pour la Furieuse, mais la Vache n'est qu'un ruisseau.

Salins 3°) César n'a pas dit que les deux rivières se rejoignaient devant l'oppidum.

Réponse de la Chaux : Il le sous-entend, quand il parle de la plaine en longueur devant l'oppidum, enclavée entre les collines, *intermissam collibus*.

S'il avait parlé de Salins, n'aurait-il pas précisé que l'oppidum était constitué de deux collines ?

Pour Salins, *flumen* est une masse d'eau en mouvement, pas forcément une rivière.

Réponse de la Chaux : Un océan serait donc un *flumen* ? La Vache pourrait, à ce prix, devenir aussi un *flumen* ! Mais la différence est tout de même nette entre *flumen* et *rius* : il y a une masse d'eau dans *flumen*, le mot désigne donc une rivière importante; *rius* s'applique à un maigre ruisseau.

La plaine

Reliquis ex omnibus partibus, colles mediocri interiecto spatio, pari altitudinis fastigio oppidum cingebant.

Salins incrimine la traduction : "de tous autres côtés" au lieu de "de toutes autres parts" comme étant un méfait de "ce truqueur de Constans" repris par A. Berthier.

Réponse de la Chaux : La traduction de Constans a été reprise par M. Berthier, parce qu'elle est parfaitement exacte. Mais son désir de prendre Constans en défaut aveugle M. Jeandot : le mot "côtés" ne justifie pas plus que le mot "parts" la figure triangulaire du portrait-robot !

D'autre part, *patebat* est très normalement traduit par "s'étendait", et ne signifie aucunement "était accessible" ou "s'ouvrir", sens qui convient lorsqu'on parle d'une porte ou d'un sentier. Le "s'étendait", nous dit-on, est "une invention des traducteurs alsisiens gênés parce que la traduction normale met en évidence que cette plaine s'ouvre entre les collines". Non : *pateo* veut dire "s'étendre", et voilà tout. Cf. César, B.G., I, 2, 5 : *Fines Helvetiorum in longitudinem milia passuum ducenta et quadraginta patebant*. "Le pays des Helvètes s'étendait en longueur sur 240 000 pas.

"S'étendait entre" suggère l'idée d'un encaissement aussi bien que "était accessible" ! La nécessité d'un "truquage" ne s'impose pas.

Cingere, d'autre part, marque qu'une ceinture de collines entourait totalement la colline, sauf à l'endroit où s'ouvre la plaine; une traduction qui l'entendrait comme signifiant "entourer partiellement" serait erronée. Si l'on ceint une ville de remparts (*cingere urbem moenibus*, Cic., Nat., 3, 94) c'est bien qu'on élève un rempart tout autour.

La phrase de César confirme, par-là, le fait que seul l'oppidum était au sommet de la colline, ce qui implique, dans l'esprit des partisans de Salins, que la ville d'Alésia n'y était pas.

Sur le site de Salins, nous ferons remarquer qu'une seconde plaine, d'environ 1 km. x 2 km. s'étend au Sud de la colline, et que César n'en parle à aucun moment.

Quant à *intermissam collibus*, il nous est dit que cette expression n'a jamais voulu dire "situé entre des hauteurs" mais : "interrompue par des collines", "entrecoupée de collines".

Les partisans de Salins qui, généralement, s'en tiennent à la première traduction du Gaffiot, s'en vont, cette fois, chercher la troisième !

Pourquoi, sinon pour justifier la prétendue plaine de 3000 pas de Salins, qui, en fait, n'en est pas une. Gaffiot donne comme exemple notre phrase de 7, 70, et traduit : "plaine s'étendant entre les collines". Il y a de fortes chances que Gaffiot ait connu le latin.

On taxe aussi d'"invention pure et simple" la traduction de *paene iniquo loco et leniter declivi castra fecerant* (7, 83) par : "dominant une clairière en légère pente". La traduction littérale est : "sur un terrain peu favorable et légèrement en pente". Si la traduction n'est pas parfaite, elle n'est pas pour autant une invention.

Dernières remarques

Salins : "Pour que César soit venu à Chaux des Crottenay, il aurait fallu qu'il soit tombé sur la tête en se dirigeant vers Genève".

Réponse de la Chaux : On trouve encore moins de précisions chez César pour justifier Vienne à la place de Genève!

César part de la région de Langres, avec pour objectif de rejoindre la Province, dont le point le plus septentrional, donc le plus proche, est bien Genève, ville bien connue de César, qui en avait fait le point de départ de ses campagnes en 58...

Les mêmes contre-vérités, toujours ressassées, de l'inexistence d'une voie antérieure au XV^e siècle pour aller de Langres à Genève se heurtent aux réalités tangibles de la voie encore existante qui mène de Poligny à Genève, par les cols de la Savine, St Cergue, et Nyon. On y voit des tronçons pourvus d'ornières, espacées de 1,10m, assez spectaculaires.

Il est prouvé aujourd'hui qu'au Néolithique des villages lacustres existaient sur les bords des lacs de Genève et de Neufchâtel en Helvétie, sur les bords des lacs de Chalain et de Clairvaux en Séquanie. Peut-on croire qu'il n'y avait pas d'échanges, du moins à la bonne saison, entre ces deux régions ?

L'Helvétie, à cette époque, était totalement démunie de ressources salifères. Il est probable que les Helvètes des régions de Lausanne et de Neufchâtel venaient s'approvisionner en sel à Salins, en passant par Vallorbe et Pontarlier. Il est aussi plus que probable que ceux de la région Genève-Nyon venaient s'approvisionner à Lons-le-Saulnier, ou à Crozon, en passant par St Cergue et la Savine.

Cet itinéraire naturel (faille de Morez¹ sensiblement parallèle à la faille de Vallorbe-Pontarlier) était certainement pratiqué depuis le retrait des derniers glaciers, voilà environ 10 000 ans. L'homme préhistorique a toujours suivi le retrait des glaciers. Le sol était dépourvu de toute végé-

tation arbustive, il n'y avait aucune difficulté à repérer les passages naturels.

Nous pensons avoir défriché déjà quelque peu la forêt des arguments contraires, persuadés que le latin, surtout compris correctement, ne peut qu'avoir le dernier mot. Après tout, César savait tout de même ce qu'il écrivait. Non, la thèse de la Chaux n'a pas été lancée avec pour seul but de "gêner celle de Salins", mais tout simplement parce qu'elle répond au détail du texte de César, compris sans a priori, et ce de façon parfaite et naturelle : l'insertion du site dans le texte se fait en douceur, parce que l'un était fait pour recevoir l'autre, comme un moule exactement approprié.

Nous espérons que nos voisins de Salins ne persisteront pas dans leurs vues erronées de la syntaxe latine, et se rendront à nous, eux aussi, en douceur. Après tout, nous sommes tous Séquanes¹ !

J.BERGER & D.PORTE

¹ «Au moins de cœur» vont clamer ensemble les membres du Bureau et l'inventeur du site qui sont tous ... d'ailleurs

Documentation A.L.E.S.I.A. disponible

Dépliant publicitaire : CHAUX DES CROTTENAY, LE SITE LE PLUS PROBABLE DE L'ALÉSIA DE CÉSAR

(gratuit)

Dépliant de présentation : ALÉSIA EST EN FRANCHE-COMTÉ, ALÉSIA EST À LA CHAUX DES CROTTENAY (JURA)

3 volets, 21 x 29,7 en couleur

prix unitaire 10 F

Brochure : LE DUEL D'ALÉSIA : CHAUX DES CROTTENAY CONTRE ALISE SAINTE-REINE

12 pages 14,8 x 21 cm -

prix unitaire 10 F

Bulletin ALESIA N° 16 - 1996 (épuisé) peut éventuellement être fourni en photocopie

prix unitaire 40 F

Bulletin ALESIA n° 17 - 1997

prix unitaire 40 F

Bulletin ALESIA n° 18 - 1998

prix unitaire 40 F

ALESIA A. Berthier et A. Wartelle. Nouvelles Editions Latines - 320 pages

prix unitaire 300 F